



Québec, le 28 juillet 2022

PAR COURRIEL

**Objet : Demande d'accès à des documents administratifs**  
**Notre dossier : 16310/22-86**

Bonjour,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, visant à obtenir les documents suivants :

1. Copie du ou de formulaires électroniques soumis pour proposer les candidatures de messieurs Jean-François Roberge ou d'Alain Sans Cartier à titre de membres émérites au sein de l'Ordre de l'excellence en éducation de la promotion 2021, ou à tout autre titre qu'émérite;
2. Copie du ou des documents qui accompagnaient lesdits formulaires électroniques, le cas échéant;
3. Copie de tout échange entre le Conseil de l'Ordre de l'excellence en éducation et le ministre de l'Éducation au sujet des candidatures de messieurs Jean-François Roberge ou d'Alain Sans Cartier à titre de membres émérites au sein de l'Ordre de l'excellence en éducation de la promotion 2021, ou à tout autre titre qu'émérite;
4. Tout décret, politique, règlement ou texte de loi instituant ou encadrant l'Ordre de l'excellence en éducation.

Afin de répondre au quatrième point de votre demande, vous trouverez ci-annexé le document constitutif de l'Ordre de l'excellence en éducation du Québec et les annexes s'y rattachant. Cependant, nous ne pouvons rendre accessibles les renseignements étant susceptibles de révéler des informations personnelles confidentielles en application des articles 53, 54, 56 et 59 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, (RLRQ, chapitre A-2.1 ci-après « la Loi »).

... 2

D'autres documents détenus par le Ministère ne peuvent vous être acheminés, car il s'agit de « documents du cabinet du ministre » ou produits pour son compte, de communications ou de recommandations d'un membre du Conseil exécutif. La décision de ne pas vous les rendre accessibles s'appuie sur les articles 33 et 34 de la Loi.

Vous trouverez également une reproduction des articles mentionnés précédemment.

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à cet effet.

Veillez agréer nos salutations distinguées.

La responsable substitut de l'accès aux documents,

Originale signée

Marie-Ève Chamberland  
MÈC/JG/mc

p. j. 7

**Concernant l'institution de l'Ordre de l'excellence en éducation du Québec**

LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT,

LA MINISTRE RESPONSABLE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,

VU l'article 1.1 de la Loi sur le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (chapitre M-15) qui prévoit que le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport exerce ses fonctions dans les domaines de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et secondaire ainsi que dans les domaines du loisir et du sport;

VU que l'une des fonctions du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport est de promouvoir l'éducation;

VU le premier alinéa de l'article 2 de la Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (chapitre M-15.1.0.1) qui prévoit que la ministre responsable de l'Enseignement supérieur a pour mission de soutenir le développement et promouvoir la qualité de l'enseignement collégial et de l'enseignement universitaire afin de favoriser l'accès aux formes les plus élevées du savoir et de la culture, notamment par le développement des connaissances et des compétences, à toute personne qui en a la volonté et l'aptitude.

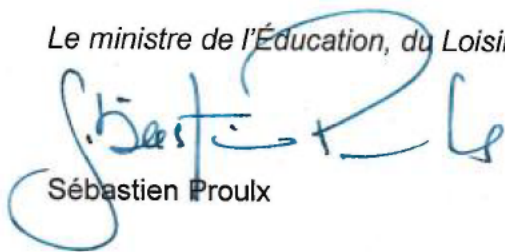
CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de valoriser et reconnaître les personnes qui, notamment, par leur implication, leurs réalisations ou leur savoir-faire, contribuent ou ont contribué de manière significative au développement du système éducatif québécois;

ARRÊTENT CE QUI SUIT :

Est institué l'Ordre de l'excellence en éducation du Québec et sont établies les différentes règles afférentes prévues à l'annexe du présent arrêté.

Québec, le 22 février 2018

Le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport,



Sébastien Proulx

La ministre responsable de l'Enseignement supérieur,



Hélène David

## ANNEXE

### Institution de l'Ordre de l'excellence en éducation du Québec

#### SECTION I

#### L'ORDRE DE L'EXCELLENCE EN ÉDUCATION DU QUÉBEC

##### § 1. — Institution et composition

1. Est institué l'Ordre de l'excellence en éducation du Québec.

L'Ordre de l'excellence en éducation du Québec vise les objectifs suivants :

- 1° reconnaître le mérite de celles et ceux qui travaillent dans le domaine de l'éducation au Québec (enseignants, intervenants divers, gestionnaires, fonctionnaires, bénévoles, etc.);
- 2° valoriser les contributions locales, régionales ou nationales significatives des acteurs du système éducatif québécois;
- 3° contribuer au rayonnement du système éducatif québécois.

2. L'Ordre est composé de personnes physiques nommées ou promues conjointement par le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et la ministre responsable de l'Enseignement supérieur, conformément à l'article 4, à l'un des titres suivants :

- 1° membre de l'Ordre de l'excellence en éducation du Québec;
- 2° membre distingué de l'Ordre de l'excellence en éducation du Québec;
- 3° membre émérite de l'Ordre de l'excellence en éducation du Québec.

3. La devise de l'Ordre est « Leur réussite, notre devoir » suivi de l'année de sa création « 2018 ».

##### § 2. — Nomination et promotion

4. Le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et la ministre responsable de l'Enseignement supérieur peuvent nommer et promouvoir, conjointement et sur recommandation du Conseil de l'Ordre, toute personne qui est née au Québec ou qui y réside, membre de l'Ordre de l'excellence en éducation du Québec, membre distingué de l'Ordre de l'excellence en éducation du Québec ou membre émérite de l'Ordre de l'excellence en éducation du Québec.

Les ministres peuvent également nommer une personne qui n'est pas visée par le premier alinéa à titre de membre, de membre distingué ou de membre émérite de l'Ordre de l'excellence en éducation du Québec pour souligner sa contribution au système éducatif québécois.

Ces nominations ou promotions peuvent être faites à titre posthume.

5. Une promotion au titre de membre distingué est possible cinq ans après l'entrée dans l'Ordre à titre de membre et une promotion au titre de membre émérite est possible après cinq ans suivant la nomination ou la promotion au titre de membre distingué.

Une promotion nécessite la preuve de nouveaux mérites.

Il est possible aux ministres, sur recommandation du Conseil de l'Ordre, de nommer une personne dans l'Ordre directement au titre de membre distingué ou à celui de membre émérite en fonction des mérites particuliers de cette personne.

6. Le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et la ministre responsable de l'Enseignement supérieur ainsi que la sous-ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur sont d'office membres émérites de l'Ordre de l'excellence en éducation du Québec.



7. Une personne cesse d'être membre de l'Ordre :  
1° à compter de la date de la réception de sa démission par le Conseil de l'Ordre ;  
2° à compter de la date de sa radiation par le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et la ministre responsable de l'Enseignement supérieur, sur la recommandation du Conseil de l'Ordre.

## SECTION II

### LE CONSEIL DE L'ORDRE DE L'EXCELLENCE EN ÉDUCATION DU QUÉBEC

#### § 1. — Institution et composition

8. Le Conseil de l'Ordre est institué afin de conseiller le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et la ministre responsable de l'Enseignement supérieur relativement à la nomination de membres, de membres distingués ou de membres émérites de l'Ordre.

Le Conseil de l'Ordre recommande au plus soixante personnes par année pour l'ensemble des titres. Il doit évaluer chaque candidature au mérite et justifier dans un avis écrit aux ministres chacune des recommandations qu'il soumet.

L'avis doit être transmis aux ministres avant le 15 mai de chaque année.

9. Le Conseil de l'Ordre peut recommander la radiation d'un membre de l'Ordre. Un avis écrit justifiant la recommandation doit pour ce faire être transmis aux ministres.

10. Le Conseil de l'Ordre est composé de dix membres.

11. Les membres du Conseil de l'Ordre sont nommés conjointement par le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et la ministre responsable de l'Enseignement supérieur pour un mandat d'une durée de deux ans.

Leur mandat peut être renouvelé deux fois.

12. Les membres du Conseil de l'Ordre restent en fonction jusqu'au renouvellement de leur mandat ou jusqu'à ce qu'ils soient remplacés.

13. En cas de vacance au sein du Conseil de l'Ordre, les ministres nomment un nouveau membre pour la durée résiduaire du mandat de son prédécesseur.

14. Les membres du Conseil de l'Ordre sont d'office membres émérites de l'Ordre de l'excellence en éducation du Québec.

15. Les membres du Conseil de l'Ordre désignent parmi eux, chaque année, un président selon les modalités prévues à leur règlement intérieur.

#### § 2. — Fonctionnement

16. Le président convoque et dirige les séances du Conseil de l'Ordre.

17. Le Conseil de l'Ordre adopte un règlement intérieur qui doit prévoir notamment les modalités de remplacement du président en cas d'absence ou d'empêchement et des règles en matière de conflits d'intérêts.

18. Le Conseil de l'Ordre doit se réunir au moins une fois par année.

19. Les membres du Conseil de l'Ordre ont droit, dans la mesure et selon les conditions fixées par les ministres au remboursement des frais engagés par eux dans l'exercice de leurs fonctions.

20. Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur met à la disposition du Conseil de l'Ordre les services de secrétariat utiles à l'exécution de ses fonctions.

### SECTION III

#### LES PROPOSITIONS DE NOMINATIONS ET DE PROMOTIONS DANS L'ORDRE DE L'EXCELLENCE EN ÉDUCATION DU QUÉBEC

21. Les propositions de nominations et de promotions dans l'Ordre sont transmises au Conseil de l'Ordre selon les modalités établies par les ministres.

22. Une proposition de nomination ou de promotion dans l'Ordre doit répondre à au moins un objectif mentionné à l'article 1.

Elle comprend notamment une présentation du parcours professionnel de la personne proposée ainsi qu'une description de ses contributions dans le domaine de l'éducation au Québec.

Elle peut être soumise au Conseil de l'Ordre par :

1° une personne physique qui propose et une personne physique qui seconde la proposition;

2° un établissement d'enseignement, notamment une commission scolaire, une école primaire ou secondaire, publique ou privée, un centre de formation aux adultes ou de formation professionnelle, un collège d'enseignement général et professionnel, un établissement d'enseignement collégial privé ou un établissement d'enseignement universitaire.

23. Une personne ne peut présenter pour elle-même une proposition de nomination ou de promotion dans l'Ordre.

24. L'arrêté ministériel portant nominations ou promotions dans l'Ordre est publié à la Gazette officielle avant le premier juillet de chaque année.

### SECTION IV

#### LES INSIGNES DE L'ORDRE DE L'EXCELLENCE EN ÉDUCATION DU QUÉBEC

25. Le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et la ministre responsable de l'Enseignement supérieur :

1° déterminent les insignes qui peuvent être conférés à une personne nommée membre émérite, membre distingué ou membre de l'Ordre ;

2° prescrivent la forme de ces insignes.

26. Les couleurs des rubans des insignes sont le violet, couleur de la connaissance et symbolisant aussi le sérieux, et le bleu que l'on retrouve sur le drapeau du Québec et qui symbolise le calme, la sagesse et la liberté.

27. Les médailles des insignes s'inspirent de l'iris versicolore, fleur-emblème du Québec.

28. Seul un membre, un membre distingué ou un membre émérite de l'Ordre a le droit de porter les insignes qui lui ont été conférés conformément au présent arrêté.

29. Toute personne qui cesse d'être un membre émérite, un membre distingué ou un membre de l'Ordre, autrement que par décès, doit rendre sans délai, au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, les insignes qui lui ont été conférés lors de sa nomination ou de sa promotion.

SECTION V  
DISPOSITIONS TRANSITOIRES

30. Le premier Conseil de l'Ordre est composé comme suit :

- 1° cinq personnes nommées pour un mandat de trois ans;
- 2° cinq personnes nommées pour un mandat de deux ans.

31. Pour l'application du troisième alinéa de l'article 8, le premier avis du Conseil de l'Ordre peut être transmis aux ministres après le 15 mai 2018, mais au plus tard le 1<sup>er</sup> juin 2018.

## ANNEXE 1

### Arrêté ministériel concernant l'institution de l'Ordre de l'excellence en éducation du Québec

Concernant l'institution de l'Ordre de l'excellence en éducation du Québec

LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT,

LA MINISTRE RESPONSABLE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,

VU l'article 1.1 de la Loi sur le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (chapitre M-15) qui prévoit que le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport exerce ses fonctions dans les domaines de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et secondaire ainsi que dans les domaines du loisir et du sport;

VU que l'une des fonctions du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport est de promouvoir l'éducation;

VU le premier alinéa de l'article 2 de la Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (chapitre M-15.1.0.1) qui prévoit que la ministre responsable de l'Enseignement supérieur a pour mission de soutenir le développement et promouvoir la qualité de l'enseignement collégial et de l'enseignement universitaire afin de favoriser l'accès aux formes les plus élevées du savoir et de la culture, notamment par le développement des connaissances et des compétences, à toute personne qui en a la volonté et l'aptitude.

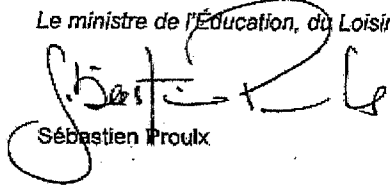
CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de valoriser et reconnaître les personnes qui, notamment, par leur implication, leurs réalisations ou leur savoir-faire, contribuent ou ont contribué de manière significative au développement du système éducatif québécois;

ARRÊTENT CE QUI SUIT :

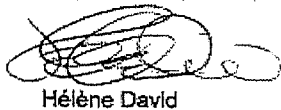
Est institué l'Ordre de l'excellence en éducation du Québec et sont établies les différentes règles afférentes prévues à l'annexe du présent arrêté.

Québec, le

Le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport,

  
Sébastien Proulx

La ministre responsable de l'Enseignement supérieur,

  
Hélène David

## ANNEXE

## Institution de l'Ordre de l'excellence en éducation du Québec

## SECTION I

## L'ORDRE DE L'EXCELLENCE EN ÉDUCATION DU QUÉBEC

## § 1. — Institution et composition

1. Est institué l'Ordre de l'excellence en éducation du Québec.

L'Ordre de l'excellence en éducation du Québec vise les objectifs suivants :

- 1° reconnaître le mérite de celles et ceux qui travaillent dans le domaine de l'éducation au Québec (enseignants, intervenants divers, gestionnaires, fonctionnaires, bénévoles, etc.);
- 2° valoriser les contributions locales, régionales ou nationales significatives des acteurs du système éducatif québécois;
- 3° contribuer au rayonnement du système éducatif québécois.

2. L'Ordre est composé de personnes physiques nommées ou promues conjointement par le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et la ministre responsable de l'Enseignement supérieur, conformément à l'article 4, à l'un des titres suivants :

- 1° membre de l'Ordre de l'excellence en éducation du Québec;
- 2° membre distingué de l'Ordre de l'excellence en éducation du Québec;
- 3° membre émérite de l'Ordre de l'excellence en éducation du Québec.

3. La devise de l'Ordre est « Leur réussite, notre devoir » suivi de l'année de sa création « 2018 ».

## § 2. — Nomination et promotion

4. Le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et la ministre responsable de l'Enseignement supérieur peuvent nommer et promouvoir, conjointement et sur recommandation du Conseil de l'Ordre, toute personne qui est née au Québec ou qui y réside, membre de l'Ordre de l'excellence en éducation du Québec, membre distingué de l'Ordre de l'excellence en éducation du Québec ou membre émérite de l'Ordre de l'excellence en éducation du Québec.

Les ministres peuvent également nommer une personne qui n'est pas visée par le premier alinéa à titre de membre, de membre distingué ou de membre émérite de l'Ordre de l'excellence en éducation du Québec pour souligner sa contribution au système éducatif québécois.

Ces nominations ou promotions peuvent être faites à titre posthume.

5. Une promotion au titre de membre distingué est possible cinq ans après l'entrée dans l'Ordre à titre de membre et une promotion au titre de membre émérite est possible après cinq ans suivant la nomination ou la promotion au titre de membre distingué.

Une promotion nécessite la preuve de nouveaux mérites.

Il est possible aux ministres, sur recommandation du Conseil de l'Ordre, de nommer une personne dans l'Ordre directement au titre de membre distingué ou à celui de membre émérite en fonction des mérites particuliers de cette personne.

6. Le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et la ministre responsable de l'Enseignement supérieur ainsi que la sous-ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur sont d'office membres émérites de l'Ordre de l'excellence en éducation du Québec.

7. Une personne cesse d'être membre de l'Ordre :

- 1° à compter de la date de la réception de sa démission par le Conseil de l'Ordre ;
- 2° à compter de la date de sa radiation par le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et la ministre responsable de l'Enseignement supérieur, sur la recommandation du Conseil de l'Ordre.

## SECTION II

### LE CONSEIL DE L'ORDRE DE L'EXCELLENCE EN ÉDUCATION DU QUÉBEC

#### § 1. — Institution et composition

8. Le Conseil de l'Ordre est institué afin de conseiller le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et la ministre responsable de l'Enseignement supérieur relativement à la nomination de membres, de membres distingués ou de membres émérites de l'Ordre.

Le Conseil de l'Ordre recommande au plus soixante personnes par année pour l'ensemble des titres. Il doit évaluer chaque candidature au mérite et justifier dans un avis écrit aux ministres chacune des recommandations qu'il soumet.

L'avis doit être transmis aux ministres avant le 15 mai de chaque année.

9. Le Conseil de l'Ordre peut recommander la radiation d'un membre de l'Ordre. Un avis écrit justifiant la recommandation doit pour ce faire être transmis aux ministres.

10. Le Conseil de l'Ordre est composé de dix membres.

11. Les membres du Conseil de l'Ordre sont nommés conjointement par le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et la ministre responsable de l'Enseignement supérieur pour un mandat d'une durée de deux ans.

Leur mandat peut être renouvelé deux fois.

12. Les membres du Conseil de l'Ordre restent en fonction jusqu'au renouvellement de leur mandat ou jusqu'à ce qu'ils soient remplacés.

13. En cas de vacance au sein du Conseil de l'Ordre, les ministres nomment un nouveau membre pour la durée résiduaire du mandat de son prédécesseur.

14. Les membres du Conseil de l'Ordre sont d'office membres émérites de l'Ordre de l'excellence en éducation du Québec.

15. Les membres du Conseil de l'Ordre désignent parmi eux, chaque année, un président selon les modalités prévues à leur règlement intérieur.

#### § 2. — Fonctionnement

16. Le président convoque et dirige les séances du Conseil de l'Ordre.

17. Le Conseil de l'Ordre adopte un règlement intérieur qui doit prévoir notamment les modalités de remplacement du président en cas d'absence ou d'empêchement et des règles en matière de conflits d'intérêts.

18. Le Conseil de l'Ordre doit se réunir au moins une fois par année.

19. Les membres du Conseil de l'Ordre ont droit, dans la mesure et selon les conditions fixées par les ministres au remboursement des frais engagés par eux dans l'exercice de leurs fonctions.

20. Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur met à la disposition du Conseil de l'Ordre les services de secrétariat utiles à l'exécution de ses fonctions.

### SECTION III

#### LES PROPOSITIONS DE NOMINATIONS ET DE PROMOTIONS DANS L'ORDRE DE L'EXCELLENCE EN ÉDUCATION DU QUÉBEC

21. Les propositions de nominations et de promotions dans l'Ordre sont transmises au Conseil de l'Ordre selon les modalités établies par les ministres.

22. Une proposition de nomination ou de promotion dans l'Ordre doit répondre à au moins un objectif mentionné à l'article 1.

Elle comprend notamment une présentation du parcours professionnel de la personne proposée ainsi qu'une description de ses contributions dans le domaine de l'éducation au Québec.

Elle peut être soumise au Conseil de l'Ordre par :

- 1° une personne physique qui propose et une personne physique qui seconde la proposition;
- 2° un établissement d'enseignement, notamment une commission scolaire, une école primaire ou secondaire, publique ou privée, un centre de formation aux adultes ou de formation professionnelle, un collège d'enseignement général et professionnel, un établissement d'enseignement collégial privé ou un établissement d'enseignement universitaire.

23. Une personne ne peut présenter pour elle-même une proposition de nomination ou de promotion dans l'Ordre.

24. L'arrêté ministériel portant nominations ou promotions dans l'Ordre est publié à la Gazette officielle avant le premier juillet de chaque année.

### SECTION IV

#### LES INSIGNES DE L'ORDRE DE L'EXCELLENCE EN ÉDUCATION DU QUÉBEC

25. Le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et la ministre responsable de l'Enseignement supérieur :

- 1° déterminent les insignes qui peuvent être conférés à une personne nommée membre émérite, membre distingué ou membre de l'Ordre ;
- 2° prescrivent la forme de ces insignes.

26. Les couleurs des rubans des insignes sont le violet, couleur de la connaissance et symbolisant aussi le sérieux, et le bleu que l'on retrouve sur le drapeau du Québec et qui symbolise le calme, la sagesse et la liberté.

27. Les médailles des insignes s'inspirent de l'iris versicolore, fleur-emblème du Québec.

28. Seul un membre, un membre distingué ou un membre émérite de l'Ordre a le droit de porter les insignes qui lui ont été conférés conformément au présent arrêté.

29. Toute personne qui cesse d'être un membre émérite, un membre distingué ou un membre de l'Ordre, autrement que par décès, doit rendre sans délai, au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, les insignes qui lui ont été conférés lors de sa nomination ou de sa promotion.

**SECTION V**  
**DISPOSITIONS TRANSITOIRES**

30. Le premier Conseil de l'Ordre est composé comme suit :

- 1° cinq personnes nommées pour un mandat de trois ans;
- 2° cinq personnes nommées pour un mandat de deux ans.

31. Pour l'application du troisième alinéa de l'article 8, le premier avis du Conseil de l'Ordre peut être transmis aux ministres après le 15 mai 2018, mais au plus tard le 1<sup>er</sup> juin 2018.



## ANNEXE 2

## Tableau présentant les membres du Conseil de l'Ordre

<b>Membres du Conseil de l'Ordre</b>	
<p>Le Conseil de l'Ordre de l'excellence en éducation du Québec est composé de dix membres. Il est institué dans le but de conseiller le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur relativement à une nomination ou à une promotion à l'un des titres de l'Ordre.</p> <p>Le Conseil de l'Ordre recommande au plus soixante personnes par année pour l'ensemble des titres. Il doit évaluer chaque candidature au mérite et justifier dans un avis écrit aux ministres chacune des recommandations qu'il soumet.</p> <p>Les membres du Conseil de l'Ordre sont d'office membres émérites de l'Ordre.</p>	
<b>Nom</b>	<b>Fonction</b>
<b>Josée Bouchard</b> Présidente	Présidente de 2009 à 2017 Fédération des commissions scolaires
<b>Normand Baillargeon</b>	Ancien professeur en sciences de l'éducation Université du Québec à Montréal (UQAM) Philosophe et essayiste Collaborateur Différentes revues et Radio-Canada Doctorant en philosophie et en éducation
<b>Gaëtan Boucher</b>	Conférencier Président-directeur de la Fédération des cégeps de 1985 à 2010
<b>Ratna Ghosh</b>	Doyenne Faculté des sciences de l'éducation Université McGill Officière de l'Ordre national du Québec (2005)
<b>Michel Janosz</b>	Professeur titulaire, spécialisé en psychoéducation Université de Montréal
<b>Catherine Lapointe</b>	Enseignante en 2 <sup>e</sup> année du primaire École Cœur-Vaillant Commission scolaire des Découvreurs
<b>Maggie MacDonnell</b>	Enseignante Commission scolaire Kativik
<b>Jean-Marc St-Jacques</b>	Directeur Collège Bourget Président du C.A. de 2000 à 2017 Fédération des établissements d'enseignement privés (FEEP)
<b>André Vézina</b>	Sous-ministre de l'Éducation de 2001 à 2003 Sous-ministre de la Famille et de l'Enfance de 2000 à 2001 Sous-ministre adjoint de l'Éducation de 1991 à 1993
<b>Stanley Vollant</b>	Chirurgien Chevalier de l'Ordre national du Québec (2014)

## ANNEXE 3

### Guide d'accompagnement – Analyse de conformité des candidatures déposées



#### GUIDE D'ACCOMPAGNEMENT ANALYSE DE CONFORMITÉ DES CANDIDATURES DÉPOSÉES

##### COMITÉ DE TRAITEMENT DES CANDIDATURES

**COMPOSITION DU COMITÉ:** Pour l'année 2018, le comité de traitement est formé de 2 membres de la direction de la veille stratégique et organisationnelle ainsi que d'un membre du secrétariat général.

**MANDAT DU COMITÉ:** Le comité de traitement des candidatures analysera les dossiers de candidature afin de s'assurer qu'ils soient conformes aux règles prévues dans l'arrêté ministériel concernant l'institution de l'Ordre de l'excellence en éducation du Québec signé conjointement, le 22 février 2018, par le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, M. Sébastien Proulx, et la ministre responsable de l'Enseignement supérieur, Mme Hélène David. Cet arrêté énonce notamment les objectifs auxquels les candidatures doivent répondre, soit de :

- Reconnaître le mérite de celles et ceux qui travaillent dans le domaine de l'éducation au Québec (enseignants, intervenants divers, gestionnaires, fonctionnaires, etc.);
- Valoriser les contributions locales, régionales ou nationales significatives des acteurs du système québécois;
- Contribuer au rayonnement du système éducatif québécois.

##### ANALYSE DES CANDIDATURES SELON DES CRITÈRES D'EXCELLENCE

###### *a. Critères de conformité*

Pour qu'une candidature soit conforme, elle doit répondre obligatoirement à tous les critères de conformité suivants, soit :

- Les informations permettant de communiquer avec la candidate ou le candidat, la personne qui propose, l'établissement qui propose et la personne qui appuie la candidature (numéro de téléphone, courriel, adresse) ont été transmis;
- La personne soumettant une candidature a transmis celle d'une autre personne qu'elle-même;
- La candidature proposée est appuyée par au moins une autre personne ;
- Le parcours professionnel de la candidate ou du candidat est décrit de façon sommaire ou élaboré;
- Les contributions majeures de la candidate ou du candidat au système éducatif québécois sont décrites de façon sommaire ou élaborée et elles répondent à un ou plusieurs des critères d'excellence cités plus bas;
- La confirmation de confidentialité a été cochée.

###### *b. Critères d'excellence*

Chaque candidature doit répondre à un ou plusieurs des critères d'excellence. Le nombre de critères cochés et la valeur accordée à chacun permettront d'évaluer la pertinence de la candidature et de déterminer le titre auquel pourrait accéder la candidate ou le candidat.

1. **Implication :** Les actions de la candidate ou du candidat se distinguent par leurs impacts humains et la part du temps imparti, notamment, dans des activités périscolaires, d'accompagnement et paraprofessionnelles. Les actions peuvent se distinguer également par la nature de l'engagement de la candidate ou du candidat (comités, conseils, groupes associatifs, etc.) et leur incidence sur le système éducatif québécois;
2. **Innovation :** Par ses actions, la candidate ou le candidat a fait preuve d'innovation et d'originalité en éducation. Elle ou il a fait progresser l'éducation au Québec par, notamment, de nouveaux sujets de recherches, des nouvelles pratiques pédagogiques ou l'emploi de nouveaux outils technologiques;
3. **Rayonnement de son action :** Les contributions de la candidate ou du candidat à l'éducation au Québec rayonnent à l'échelle locale, régionale, nationale et internationale. Les actions de la candidate ou du candidat ont une large portée, notamment sur le plan pédagogique et de la

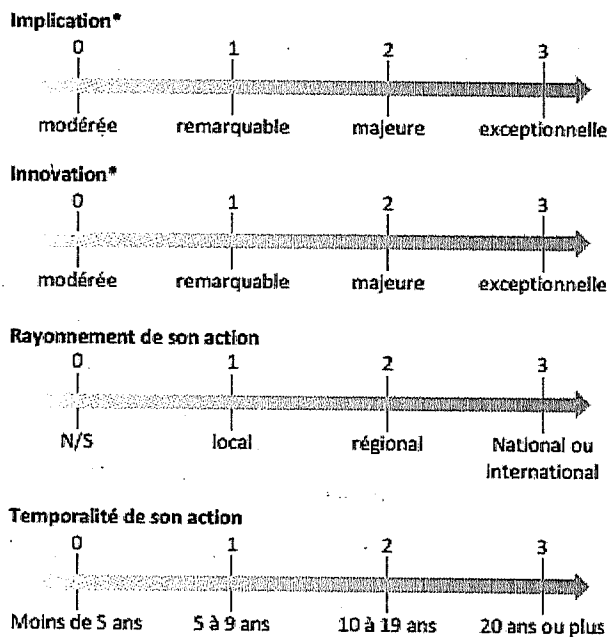
persévérance scolaire. Il peut s'agir également de pratiques exemplaires ou d'une contribution pertinente;

4. **Temporalité de son action:** Les contributions de la candidate ou du candidat à l'éducation au Québec s'étalent sur une période de plus de 5 ans.

Dans le cas d'une appréciation difficile d'une candidature, le membre du Conseil peut évaluer le degré d'achèvement de la réalisation de la candidate ou du candidat en établissant si celle-ci est ponctuelle, inachevée (en cours), durable ou achevée.

Les membres du comité de traitement émettent un avis aux membres du Conseil de l'Ordre et proposent un titre pour chaque personne candidate. Malgré cet avis et cette proposition, l'évaluation de l'excellence des candidatures et le classement d'une candidate ou d'un candidat se fait selon l'appréciation personnelle du membre du Conseil et à la suite de délibérations tenues par les membres de celui-ci. Il est cependant possible d'utiliser les échelles et la progression suivantes pour les guider dans leur appréciation des candidatures :

c. *Échelles des critères d'excellence*



**\* ÉCHELLES:**

Remarquable : Qui est digne d'être remarqué par sa qualité, sa singularité, ou son mérite.

Majeure : Plus grand, plus considérable.

Exceptionnelle : Qui sort de l'ordinaire et qui constitue une exception.

d. *Progression*

**Membre (2 points ou plus) :**

La contribution de la candidate ou du candidat répond de façon remarquable à au moins deux critères (ou un seul critère si c'est de façon majeure ou exceptionnelle) et ses actions s'étalent sur une portée de cinq ans ou plus.

**Membre distingué (4 points ou plus) :**

La contribution de la candidate ou du candidat répond de façon majeure à au moins deux critères et ses actions s'étalent sur une portée de dix ans ou plus.

**Membre émérite (8 points ou plus) :**

La contribution de la candidate ou du candidat répond de façon exceptionnelle à trois ou quatre critères et ses actions s'étalent sur une portée de vingt ans ou plus.

**ANNEXE 4****Tableaux présentant les membres de la première promotion de l'Ordre**

À noter : La cérémonie de remise des premières décorations a eu lieu le 15 juin 2018.

<b>Membres émérites</b>	
Une promotion au titre de membre émérite est possible cinq ans après la nomination ou la promotion au titre de membre distingué. Le titre de membre émérite récompense une contribution d'envergure au système éducatif québécois ainsi qu'au rayonnement de celui-ci.	
<b>Nom</b>	<b>Fonction</b>
Sébastien Proulx	Ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale <i>(membre d'office)</i>
Hélène David	Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Condition féminine <i>(membre d'office)</i>
Sylvie Barcelo	Sous-ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur <i>(membre d'office)</i>
Paul Gérin-Lajoie	Premier ministre de l'Éducation au Québec, créateur de la Fondation Paul Gérin-Lajoie
Jacques Lacoursière	Vulgarisateur de l'histoire du Québec
Jean-Louis Baudouin	Professeur retraité, Faculté de Droit, Université de Montréal
Yvan Girouard	Enseignant, école secondaire Les Etchemins, Commission scolaire des Navigateurs
Paul Grand'Maison	Professeur titulaire, Faculté de médecine et des sciences de la santé, Université de Sherbrooke
Claude Lessard	Professeur émérite, Faculté des sciences de l'Éducation, Université de Montréal
Félix Maltais	Fondateur du Mouvement éducatif Les Débrouillards
Marie Mc Andrew	Professeure émérite, Département d'administration et fondements de l'éducation, Université de Montréal
Guy Rocher	Professeur, sociologue, membre de la Commission Parent

<b>Membres distingués</b>	
Une promotion au titre de membre distingué est possible cinq ans après l'entrée dans l'Ordre à titre de membre. Le titre de membre distingué récompense la contribution d'envergure d'une personne au système éducatif québécois.	
<b>Nom</b>	<b>Fonction</b>
Jonathan Bolduc	Professeur titulaire, Faculté de musique, Université Laval
André G. Roy	Doyen de la Faculté des arts et des sciences, Université Concordia
Julie Hobbs	Conseillère en éducation
Sophie Lapiere	Directrice de l'École des jeunes, Faculté de musique, Université de Montréal
Nathalie Laroche	Enseignante, école primaire du Ruisseau, Commission scolaire au Cœur-des-Vallées
Guy Lefebvre	Vice-recteur aux affaires internationales et à la Francophonie, Université de Montréal
Michel Magnan	Professeur, École de gestion John-Molson, Université Concordia
Jacques Nantel	Professeur émérite, HEC Montréal
Linda Rabin	Fondatrice de l'École de danse contemporaine de Montréal
Émile Robichaud	Directeur général de l'Institut Marie-Guyart

## Membres

Le membre est une personne qui est nommée par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement sur recommandation du Conseil de l'Ordre de l'excellence en éducation en vertu de sa contribution au système éducatif québécois.

Nom	Fonction
Anderson Araújo-Oliveira	Professeur-chercheur, Faculté des sciences de l'éducation, Université du Québec à Montréal
Joël Arsenault	Enseignant, collège Durocher Saint-Lambert
Serge Beaudoin	Enseignant, collège Saint-Sacrement
Mohamed Benhaddadi	Enseignant retraité, génie électrique, cégep du Vieux-Montréal
Nancy Bérubé	Enseignante, école primaire Girouard, Commission scolaire des Mille-Îles
Vincent Bilodeau	Enseignant, école primaire et secondaire l'Odysée, Commission scolaire de la Capitale
Johanne Bourget	Éducatrice en milieu scolaire, école primaire Notre-Dame-du-Mont-Carmel, Commission scolaire de l'Énergie
Jean-François Bussièrès	Professeur titulaire, Faculté de pharmacie, Université de Montréal
Nathalie Caire Fon	Médecin
Stéphanie Côté	Enseignante, école secondaire Marguerite-Bourgeoys, Commission scolaire des Hautes-Rivières
Sylvie Croteau	Enseignante et orthopédagogue, Centre d'éducation des adultes de St-Paul, Centre d'éducation des adultes de Montmagny, Centre d'éducation des adultes de L'Islet-Nord, Commission scolaire de la Côte-du-Sud
Raymonde Danis	Enseignante en support aux élèves allophones et autochtones et à leurs parents, école Laberge, Commission scolaire des Grandes-Seigneuries
François Desmarais	Enseignant, école secondaire De Mortagne, Commission scolaire des Patriotes
Demmi Dolbec	Enseignante au secondaire, école Ajagutak, Commission scolaire Kativik
Gilles Duguay	Enseignant, école secondaire du Plateau, Commission scolaire de Charlevoix
Patrick Elbaz	Enseignant, école secondaire Herzliah, Montréal
Sylvain Fortin	Directeur adjoint, collège Jean de la Mennais
Christine Goupil	Orthopédagogue, école Lévis-Sauvé, Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys
Christine Jost	Directrice, école primaire Paul-Jarry
Jean-Simon Laflamme	Enseignant, Centre de formation agricole de Mirabel, Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles
Stéphane Lavigne	Enseignant, collège Régina Assumpta
Carole Lavoie	Directrice générale, cégep de Sainte-Foy
David Pelletier	Chercheur et enseignant en biologie, cégep de Rimouski
Anne Piechowiak-Reinhardt	Bénévole, école Sans-Frontière, Commission scolaire de Montréal
Michelle Provost	Coordonnatrice du site Livres ouverts
Julie Roberge	Enseignante de français, cégep André-Laurendeau
Guy Rousseau	Professeur titulaire, Département de pharmacologie et physiologie, Université de Montréal
Erich Schmedt	Conseiller cadre, cégep John-Abbott
Josée Simard	Directrice, école primaire Saint-Jean-Baptiste, Commission scolaire De la Jonquière
Isabelle St-Hilaire	Enseignante, école secondaire Massey-Vanier, Commission scolaire du Val-des-Cerfs
Line St-Pierre	Directrice, Centre d'éducation des adultes de St-Paul, Centre d'éducation des adultes de Montmagny, Centre d'éducation des adultes de L'Islet-Nord, Commission scolaire de la Côte-du-Sud

## ANNEXE 5



**ORDRE DE L'EXCELLENCE EN ÉDUCATION DU QUÉBEC**

**Ordre du jour - Conseil de l'Ordre de l'excellence en éducation du Québec**  
**Vendredi 23 novembre 2018, 13h30 à 16h30**  
**Montréal, 600, rue Fullum**

---

- I. MOT DE BIENVENUE ET PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR
- II. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 JUIN 2018
- III. AMÉLIORATIONS DU PROCESSUS DE TRAITEMENT DES CANDIDATURES ET RÉFLEXION SUR LES CRITÈRES D'EXCELLENCE
- IV. CALENDRIER 2018-2019
- V. PROPOSITIONS SUR LE DÉROULEMENT DE LA CÉRÉMONIE DE REMISE DES DÉCORATIONS
- VI. FONCTIONNEMENT
  - a. RAPPEL DES FRAIS DE SUPPLÉANCE ET DE DÉPLACEMENT
  - b. ÉVALUATION DE LA RENCONTRE
  - c. PROCHAINE RENCONTRE
- VII. DIVERS
- VIII. LEVÉE DE LA RENCONTRE

## ANNEXÉ 6



ORDRE DE L'EXCELLENCE EN ÉDUCATION DU QUÉBEC

RECOMMANDATION DES MEMBRES DU CONSEIL  
CALENDRIER DES TRAVAUX POUR LA 2<sup>E</sup> PROMOTION  
(2018-2019)

---

- Travaux pour améliorer notamment le processus de traitement des candidatures - Rencontre avec les membres du Conseil (novembre 2018)
- Travaux pour améliorer les outils de communication et le formulaire en ligne (janvier à mars 2019)
- Appel de candidatures de la 2<sup>e</sup> promotion (mi-mars au 1<sup>er</sup> mai 2019)
- Traitement des candidatures par le Ministère et le Conseil (été 2019)
- Transmission de la recommandation du Conseil au ministre et décision (septembre 2019)
- Deuxième remise de décorations (octobre 2019)



Personne non rémunérée par une organisation scolaire ou un établissement d'enseignement supérieur										Espace réservé DÉCISION DU MINISTRE ET DE LA MINISTRE DÉLÉGUÉE Candidature(s) retenue(s)				
Recommandation finale du Conseil de l'Ordre (2e promotion)										Candidats retenus		Candidats non retenus		
Nom	Membre	Membre distingué	Membre émérite	Dernière activité professionnelle ou activité actuelle	Établissement ou organisme	Ville	Région administrative	Membre d'une minorité ethnoculturelle, visible ou Autochtone (v)	Faits saillants	Motifs au soutien de la recommandation	Ministre	Ministre déléguée	Ministre	Ministre déléguée
Pauline Marois			x	Première ministre	Gouvernement du Québec	Québec	Capitale-Nationale		Ministre de l'Éducation de janvier 1996 à décembre 1998. Elle a piloté une vaste réforme pour améliorer la réussite scolaire des élèves et donner plus de place à l'enseignement des matières de base. Elle a réussi à obtenir une modification constitutionnelle permettant la transformation des CS catholiques et protestantes en CS francophones et anglophones. Création des maternelles à temps plein en milieu défavorisé et mise en oeuvre d'une politique familiale.	Réalisations et actions exceptionnelles ayant eu des retombées significatives dans le milieu et ayant une portée nationale. Elle a mobilisé le milieu de l'éducation dans un effort de concertation. Ces actions s'inscrivent en durée dans le temps.				
Michael Canuel	x			Directeur général	LEARN	Laval	Laval		Enseignant d'anglais pendant 12 ans, il a été le premier chef de la direction de LEARN, un OBNL offrant gratuitement de l'information et des ressources en éducation pour la communauté anglophone du Québec. Son leadership a permis de créer les premières classes en ligne au Québec, ce qui a valu à son organisation une reconnaissance comme modèle d'enseignement en ligne, soit l'Innovative Online Practice AWARD en 2012. À titre de directeur général de LEARN, il est une référence tant par la communauté anglophone que francophone pour l'apprentissage en ligne, le perfectionnement professionnel et la conception de programmes d'études et de pratiques d'apprentissages.	Réalisations et actions innovantes ayant eu des retombées significatives dans le milieu de l'éducation pour la communauté anglophone. Partenariats avec la communauté anglophone et francophone. Reconnaissance internationale de ses actions et réalisations, puis elles sont reproduites dans différents milieux en s'inscrivant en durée dans le temps.				
Audrey Miller	x			Directrice générale	École Branchée	Stoneham-et-Tewkesbury	Québec		Directrice générale du média en éducation le plus important au Québec destiné aux enseignants et axé sur les outils numériques au service de la réussite. Depuis plus de 20 ans, elle contribue à offrir l'information la plus pertinente et accessible possible aux différents acteurs du milieu. Activités pédagogiques, conférences, formations et animation de colloques, elle a notamment créé les Créacamps et implanté les EdCamps à Québec. Elle est connue et reconnue dans le milieu et crée des ponts entre différents acteurs (écoles publiques et privées, organismes, ministère, entreprises, familles, milieu culturel, etc.). Pionnière du numérique éducatif, elle a été reconnue en mars 2013 par la remise d'un prix CHAPO décerné par l'AQUOPS.	Réalisations et actions innovantes démontrant que la personne rayonne dans son milieu et qu'elle est reconnue. Partenariats avec divers acteurs. Reconnaissance de ses actions et réalisations et implication de longue date (plus de 20 ans).				
Edouard Staco	x			Président	Fonds 1804 pour la persévérance scolaire	Dollard-des-Ormeaux	Montréal	v	En 2013, après avoir siégé au Conseil supérieur de l'Éducation, il fait le constat du faible taux de diplomation des jeunes issus des communautés noires et fonde Fonds 1804 pour la persévérance scolaire chez les jeunes au secondaire. Son initiative a des retombées dans les communautés noires mobilisant le milieu scolaire, les intervenants, les médias communautaires et surtout les parents. Sa capacité de mobiliser et de faire de l'éducation un projet est reconnue, car il a été amené à participer en 2017 et en 2018 au Sommet pancanadien des communautés noires. En 6 ans d'existence du Fonds, plus de 800 jeunes persévérants du Québec ont reçu une bourse de 250\$ à 500\$ dans le cadre du Gala de la persévérance scolaire.	Réalisations et actions ayant engendré des résultats significatifs dans son milieu et réalisées en partenariat ou en collaboration avec d'autres personnes. Celles-ci ont des retombées sur la communauté (communauté noire).				

SIGNATURE DU MINISTRE

SIGNATURE DE LA MINISTRE DÉLÉGUÉE






## Enseignement préscolaire, primaire, secondaire et professionnel

## Recommandation finale du Conseil de l'Ordre (2e promotion)

Espace réservé  
DÉCISION DU MINISTRE  
ET DE LA MINISTRE DÉLÉGUÉE  
Candidature(s) retenue(s)



Nom	Membre	Membre distingué	Membre émérite	Dernière activité professionnelle ou activité actuelle	Établissement ou organisme	Ville	Région administrative	Membre d'une minorité ethnoculturelle, visible ou Autochtone (v)	Faits saillants	Motifs au soutien de la recommandation	Candidats retenus				Candidats non retenus			
											Ministre		Ministre déléguée		Ministre		Ministre déléguée	
Ginette Côté	x			Présidente du conseil des commissaires	Commission scolaire de l'Estuaire	Baie-Comeau	Côte-Nord		Siège au conseil des commissaires depuis 1983 dont plus de 30 ans à titre de présidente à la CS de l'Estuaire, sur la Côte-Nord. Elle a été impliquée et reconnue comme étant une personne faisant de la valorisation des régions et de l'éducation en milieu défavorisé son principal cheval de bataille. Elle jouit d'une solide réputation et a su mobiliser son milieu. Elle est une pionnière au Québec dans la mise sur pied de bibliothèques scolaires et municipales. Elle a fondé ApprentiStage, une activité annuelle permettant à plus de 500 finissants de la CS de l'Estuaire de se familiariser avec un métier ou une profession grâce à un stage d'entreprise d'une journée. Elle a été décorée notamment par le Sénat du Canada qui a rendu hommage, en décembre 2017, aux concitoyennes et concitoyens de leur communauté.	Implication de longue date (plus de 30 ans) dans le milieu de l'éducation. Ses réalisations et ses actions ont eu des retombées significatives dans son milieu et en région. Elle est reconnue sur les scènes locales, régionales et nationales.								
Josée Crête	x			Enseignante en musique	École secondaire Le boisé	Saint-Christophe d'Arthabasca	Centre-du-Québec		Dans le milieu de l'enseignement de la musique depuis 30 ans, elle a mis sur pied une harmonie sénior permettant à ses anciens élèves du secondaire de poursuivre leur formation en musique au niveau collégial. En 2000, elle met sur pied le "Concours solistes et des petits ensembles" à Victoriaville. Avec 16 ans d'existence, et ses 16 000 participants et visiteurs, il s'agit du plus gros événement solistes et petits ensembles du Canada. Sa contribution a été reconnue par la remise de 2 prix Ambassadeur au Panthéon de la performance de la Chambre de commerce des Bois-Francis-Érable. Implication exceptionnelle dans son milieu, elle a été nommée lauréate nationale du Prix Dollard-Morin, volet loisir, en 2015.	Implication de longue date (plus de 30 ans) dans le milieu de l'éducation. Ses réalisations et ses actions ont eu des retombées significatives dans son milieu et en région. Elle est reconnue sur les scènes locales, régionales et nationales.								
Raymond Bédard	x			Enseignant d'histoire en 4 <sup>e</sup> secondaire	École d'éducation internationale de McMasterville	Saint-Bruno-de-Montarville	Montérégie		Engagement professionnel depuis 37 ans dans le secteur public. Enseignant en histoire, impliqué dans le milieu en élaborant des projets pédagogiques en lien avec d'autres matières et les autres professeurs de 4 <sup>e</sup> secondaire. Le projet Objets d'histoire lui a valu en 2011 le prix d'histoire du Gouverneur général pour l'excellence en enseignement. Il est coauteur de plusieurs manuels d'histoire du Québec, président de la Société des professeurs d'histoire du Québec depuis 2011 et a participé notamment au comité consultatif du MEES pour la refonte du programme en histoire du Québec et du Canada ainsi qu'à celui du monde contemporain.	Implication de longue date (plus de 30 ans) dans le milieu de l'éducation. Ses réalisations et ses actions dépassent ce qui est attendu normalement dans le cadre de son emploi et a eu des retombées sur la communauté.								
Marc Deschamps	x			Directeur du département de musique	Collège Notre-Dame	Montréal	Montréal		Depuis 1977, il a travaillé à faire en sorte que le département de musique du collège est devenu une école dans une école. Il a offert aux élèves de 1 <sup>re</sup> et 2 <sup>e</sup> secondaire de poursuivre en leur cheminement musical en parascolaire. Chaque année, c'est plus de 700 jeunes qui pratiquent la musique sur une base régulière au collège et plus de 1000 musiciens ont été formés depuis le début de sa carrière. Son implication a fait en sorte que des projets de tournées sont nés (production à Disney, à New York, en Ontario, etc.), réalisation de 4 albums et aux matinées symphoniques ainsi qu'au 100 <sup>e</sup> anniversaire du Canadien de Montréal.	Implication de longue date (plus de 40 ans) dans le milieu de l'éducation. Ses réalisations et ses actions dépassent ce qui est attendu normalement dans le cadre de son emploi. Reconnaissance et rayonnement du collège grâce à son implication bénévole et a motivé des milliers de jeunes à poursuivre leur intérêt pour la musique en dehors du cadre scolaire.								



Nom	Membre	Membre distingué	Membre émérite	Dernière activité professionnelle ou activité actuelle	Établissement ou organisme	Ville	Région administrative	Membre d'une minorité ethnoculturelle, visible ou Autochtone (v)	Faits saillants	Motifs au soutien de la recommandation	Candidats retenus		Candidats non retenus	
											Ministre	Ministre déléguée	Ministre	Ministre déléguée
Sylvain Lagacé	x			Technicien en loisirs au secondaire	École secondaire De Montagne	Boucherville	Montréal		Depuis 30 ans, par son travail de technicien en loisirs, il innove par la création, la production, la réalisation et le jeu de comédien d'un événement rassembleur touchant directement plus de 18 000 élèves et leurs parents: le Show des finissants d'une école secondaire de Boucherville. Cet événement tant attendu par les élèves motivent certains à poursuivre leurs études pour pouvoir y participer. Certains élèves ont même été influencés grâce à cette activité pour leur choix de carrière. Il est un ambassadeur auprès de la jeunesse et reconnu comme étant la personne ressource de l'école, étant l'oreille et l'épaule des élèves leur permettant d'émerger de leurs difficultés. Reconnu dans son milieu, il a été présenté sur le site Web de "Métiers Québec" pour faire la promotion de son métier. Il est un intervenant du milieu de l'éducation démontrant un engagement exceptionnel auprès des jeunes.	Ses réalisations et ses actions ont eu des retombées significatives dans son milieu et en région. Il est reconnu sur les scènes locales et régionales. Ses activités dépassent ce qui est attendu normalement dans le cadre de son emploi et s'inscrivent en durée dans le temps. Reconnaissance et rayonnement de l'école secondaire grâce à son engagement.				
Jean-François Roy	x			Enseignant et coordonnateur du programme ASP Lancement d'une entreprise	Centre de formation professionnelle Maurice-Barbeau	Lévis	Chaudière-Appalaches		Enseignant et coordonnateur d'un programme en formation professionnelle. Au milieu des années 90, il développe une série de cahiers d'accompagnement pour les élèves inscrits au programme Lancement d'une entreprise. Ces outils et ces nouvelles approches pédagogiques ont été adoptés par plusieurs CS. En 1999, il a créé un portail internet permettant aux enseignants de diffuser en direct sur internet des formations offertes en classe. Il a fondé, en 2002, l'Entrepreneuriat-Québec (OBNI) ayant pour but la promotion du programme de formation et supporter les enseignants de cette discipline. En 2008, il est récipiendaire d'un certificat d'honneur remis dans le cadre du programme des Prix du Premier ministre du Canada pour l'excellence dans l'enseignement.	Ses réalisations et ses actions démontrent qu'il a innové dans le milieu (formation professionnelle) et que cela a engendré des résultats significatifs. Ses activités dépassent ce qui est attendu normalement dans le cadre de son emploi et s'inscrivent en durée dans le temps. Il a obtenu une reconnaissance dans le milieu.				
Pierre Brouillette		x		Enseignant (rééducation pour adolescents)	Pavillon Albert-Prévost de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal	Montréal	Montréal		Orthopédiste, essayiste et éditeur québécois. Éducateur chevronné ayant travaillé 30 ans dans le milieu. Il a mis sur pied un service scolaire d'orthopédie adapté à une clientèle adolescente hospitalisée en milieu psychiatrique. Création, en 1980, de Reflets: la revue scolaire de langue française en Amérique connaissant un succès international. Bénévole pour Prof en ligne et l'implantation du Cégep-Godin. Il a reçu plusieurs distinctions: prix à la recherche de l'excellence (1987-88) décerné par la CS de Montréal pour ses contributions remarquables à l'avancement de sa mission éducative, titre de professeur émérite décerné par le Marshall McLuhan on Global Communications (USA, 1990) pour honorer la qualité et le caractère innovateur de ses réalisations en matière de matériel pédagogique et l'Ordre du Canada (1991) pour l'apport de ses travaux didactiques salués par les CS de différentes provinces canadiennes et à l'étranger.	Ses réalisations et ses actions démontrent qu'il a innové dans le milieu de l'éducation (création de matériel pédagogique / travaux didactiques). Retombées significatives de ses activités dans son milieu et s'inscrivent en durée dans le temps. Reconnaissance et rayonnement exceptionnels de ses réalisations sur les scènes locales, nationales et internationales.				
David Bowles	x			Directeur général	Collège Charles-Lemoyne	Longueuil	Montréal		Impliqué en éducation et dans son milieu, il a mis en place des programmes innovants dans le réseau scolaire privé pour les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation et/ou d'apprentissage. Il a collaboré avec son équipe-école, les parents et les élèves, et des groupes d'experts universitaires en éducation pour y arriver. Il a instauré un partenariat avec la Fondation du Dr Julien pour offrir des bourses aux élèves provenant des milieux défavorisés et des mécènes de la communauté du collège pour que les bourses couvrent les frais de scolarité, les uniformes, les repas et le tutorat privé. Plusieurs reconnaissances reçues: prix de l'innovation de la Fédération des établissements d'enseignement privé et prix du panthéon de l'excellence de la Chambre de commerce du Royal Roussillon à titre de DG d'un OBNI en 2016.	Ses réalisations et ses actions ont eu des retombées significatives dans son milieu. Il est reconnu sur les scènes locales, régionales et nationale. Innovation reconnue dans le milieu scolaire privé.				

SIGNATURE DU MINISTRE

SIGNATURE DE LA MINISTRE DÉLÉGUÉE



Nom	Membre	Membre distingué	Membre émérite	Dernière activité professionnelle ou activité actuelle	Établissement ou organisme	Ville	Région administrative	Membre d'une minorité ethnoculturelle, visible ou Autochtone (v)	Faits saillants	Motifs au soutien de la recommandation	Candidats retenus		Candidats non retenus	
											Ministre	Ministre déléguée	Ministre	Ministre déléguée
Louise Poirier		x		Professeure titulaire	Université de Montréal	Outremont	Montréal		Professeure à la Faculté des sciences de l'Éducation de l'UdM depuis 1993. Reconnue dans son milieu dès 1995 en obtenant le prix d'excellence en enseignement. En 2001, publication du livre "Enseigner les maths au primaire" lui valant le prix de l'Association mathématique du Québec. Cet ouvrage est devenu un manuel obligatoire pour les étudiants au baccalauréat dans plusieurs universités du Québec. Elle a mis en place des projets très porteurs avec la collaboration de partenaires des milieux scolaires dont des trousseaux pédagogiques en mathématiques. Sa réalisation la plus importante est la Clinique L'Extension (centre interfacultaire offrant un soutien en pédagogie et en santé pour les jeunes et les familles du Parc-Extension à Montréal).	Réalisations et actions innovantes ayant eu des retombées significatives dans le milieu et ayant une portée nationale. Reconnaissance exceptionnelle de ses actions dans le milieu s'inscrivant en durée dans le temps (plus de 25 ans).				
Andrée Boucher			x	Chercheur investigateur et directrice médicale de l'Équipe interprofessionnelle du cancer de la thyroïde	Centre hospitalier universitaire de Montréal (CHUM)	Montréal	Montréal		Professeure titulaire à la Faculté de médecine de l'Université de Montréal depuis 1993. Elle œuvre en pédagogie médicale depuis presque 30 ans. Reconnue par les étudiants, les associations médicales, son université et les plus prestigieuses organisations d'éducation médicale du Canada. En 2009, elle reçoit le prix Donald Richard Wilson du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada, en 2013 le prix du défricheur en développement professionnel continu de la Fédération des médecins spécialistes du Québec et en 2018 le prix Ian Hart de l'Association canadienne pour l'éducation médicale reconnaissant sa contribution exceptionnelle à l'éducation médicale d'un membre d'une faculté de médecine canadienne. Ses travaux servent notamment de fondement pour les normes en matière de formation et d'évaluation de la pratique médicale.	Réalisations et actions innovantes exceptionnelles ayant eu des retombées significatives dans le milieu de l'éducation. Reconnaissance internationale de ses actions et réalisations, puis elles sont reproduites dans différents milieux en s'inscrivant en durée dans le temps (plus de 30 ans).				
Monique Cormier		x		Vice-rectrice associée à la langue française et à la Francophonie	Université de Montréal	Montréal	Montréal		Professeure de terminologie au Département de linguistique et de traduction, elle a été la première, au début des années 90, à adapter une méthode pédagogique utilisée en médecine, soit l'apprentissage par problèmes. Elle a été invitée à dispenser des ateliers de formation à l'international. Son intervention devant la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec a incité le gouvernement à modifier la Charte de la langue française pour exiger des universités du Québec qu'elles adoptent des politiques linguistiques. Reconnue par ses pairs au Québec, au Canada et à l'international. Elle a reçu le Prix d'excellence académique de l'Association canadienne des professeures et professeurs d'université, en 2011, devenant la première femme canadienne et la 2e lauréate québécoise, après Guy Rocher, à le remporter.	Réalisations et actions innovantes ayant eu des retombées significatives dans le milieu de l'éducation. Reconnaissance exceptionnelle et internationale de ses actions, puis elles sont reproduites dans différents milieux en s'inscrivant en durée dans le temps (plus de 30 ans).				
Louise Richer		x		Fondatrice et directrice générale	École nationale de l'humour	Montréal	Montréal		En 1988, elle fonde la 1re école d'humour au monde. Elle élabore un programme de formation unique et original décliné en 2 programmes : création humoristique et écriture humoristique, lesquels sont reconnus rapidement par le Ministère. Plus de 600 auteurs et humoristes sont diplômés de l'École nationale de l'humour. Une référence au Québec et ailleurs. Il s'agit d'un modèle unique de formation qu'elle a su développer et adapter à l'évolution des pratiques (technologies, scène, télé, radio, web, publicité, etc.). Elle a contribué au développement culturel du Québec lui valant l'Ordre du Canada en 2016, le prix Reconnaissance UQAM en 2010 et l'Olivier exceptionnel de l'année en 2003 pour les 15 ans de réalisations à l'École.	Réalisations et actions innovantes ayant eu des retombées significatives dans le milieu de l'éducation et de la culture. Reconnaissance exceptionnelle et internationale de ses actions, puis elles sont reproduites dans différents milieux en s'inscrivant en durée dans le temps (plus de 30 ans).				






Nom	Membre	Membre distingué	Membre émérite	Dernière activité professionnelle ou activité actuelle	Établissement ou organisme	Ville	Région administrative	Membre d'une minorité ethnoculturelle, visible ou Autochtone (v)	Faits saillants	Motifs au soutien de la recommandation	Candidats retenus		Candidats non retenus	
											Ministre	Ministre déléguée	Ministre	Ministre déléguée
Lori-Ann Paige	x			Coordonnatrice des programmes en petite enfance chez les Premières Nations et Inuit	Consultante	Kahnawake	Montérégie	v	Elle coordonne depuis 2007 les programmes de formations créditées de type AEC en éducation en services à l'enfance pour les Premières Nations et Inuits. Plus de 30 années à développer son expertise en service à l'enfance et plus de 10 ans dans les programmes en services à l'enfance autochtone. Elle a collaboré avec plusieurs partenaires du milieu et a réussi à développer un programme en éducation à l'enfance ayant un fort impact dans les communautés chez les Premières Nations et Inuit.	Réalisations et actions ayant engendré des résultats significatifs dans son milieu et réalisées en partenariat ou en collaboration avec d'autres personnes. Celles-ci ont des retombées sur la communauté (communautés des Premières Nations et Inuit).				

SIGNATURE DU MINISTRE

SIGNATURE DE LA MINISTRE DÉLÉGUÉE






Personne non rémunérée par une organisation scolaire ou un établissement d'enseignement supérieur



Recommandation finale du Conseil de l'Ordre (2e promotion)

Espace réservé  
DÉCISION DU MINISTRE  
ET DE LA MINISTRE DÉLÉGUÉE  
Candidature(s) retenue(s)

Nom	Membre	Membre distingué	Membre émérite	Dernière activité professionnelle ou activité actuelle	Établissement ou organisme	Ville	Région administrative	Membre d'une minorité ethnoculturelle, visible ou Autochtone (v)	Faits saillants	Motifs au soutien de la recommandation	Candidats retenus		Candidats non retenus	
											Ministre	Ministre déléguée	Ministre	Ministre déléguée
Pauline Marois			x	Première ministre	Gouvernement du Québec		Capitale-Nationale			Réalisations et actions exceptionnelles ayant eu des retombées significatives dans le milieu et ayant une portée nationale. Elle a mobilisé le milieu de l'éducation dans un effort de concertation. Ces actions s'inscrivent en durée dans le temps.				
Michael Canuel	x						Laval			Réalisations et actions innovantes ayant eu des retombées significatives dans le milieu de l'éducation pour la communauté anglophone. Partenariats avec la communauté anglophone et francophone. Reconnaissance internationale de ses actions et réalisations, puis elles sont reproduites dans différents milieux en s'inscrivant en durée dans le temps.				
Audrey Miller	x						Québec			Réalisations et actions innovantes démontrant que la personne rayonne dans son milieu et qu'elle est reconnue. Partenariats avec divers acteurs. Reconnaissance de ses actions et réalisations et implication de longue date (plus de 20 ans).				
Edouard Staco	x						Montréal			Réalisations et actions ayant engendré des résultats significatifs dans son milieu et réalisées en partenariat ou en collaboration avec d'autres personnes. Celles-ci ont des retombées sur la communauté (communauté noire).				

SIGNATURE DU MINISTRE

SIGNATURE DE LA MINISTRE DÉLÉGUÉE

## Enseignement préscolaire, primaire, secondaire et professionnel

## Recommandation finale du Conseil de l'Ordre (2e promotion)

Espace réservé  
DÉCISION DU MINISTRE  
ET DE LA MINISTRE DÉLÉGUÉE  
Candidature(s) retenue(s)



Nom	Membre	Membre distingué	Membre émérite	Dernière activité professionnelle ou activité actuelle	Établissement ou organisme	Ville	Région administrative	Membre d'une minorité ethnoculturelle, visible ou Autochtone (v)	Faits saillants	Motifs au soutien de la recommandation	Candidats retenus / non retenus			
											Ministre	Ministre déléguée	Ministre	Ministre déléguée
Ginette Côté	x			Présidente du conseil des commissaires	Commission scolaire de l'Estuaire		Côte-Nord			Implication de longue date (plus de 30 ans) dans le milieu de l'éducation. Ses réalisations et ses actions ont eu des retombées significatives dans son milieu et en région. Elle est reconnue sur les scènes locales, régionales et nationales.				
Josée Crête	x			Enseignante en musique	École secondaire Le boisé		Centre-du-Québec			Implication de longue date (plus de 30 ans) dans le milieu de l'éducation. Ses réalisations et ses actions ont eu des retombées significatives dans son milieu et en région. Elle est reconnue sur les scènes locales, régionales et nationales.				
Raymond Bédard	x			Enseignant d'histoire en 4 <sup>e</sup> secondaire	École d'éducation internationale de McMasterville		Montréal			Implication de longue date (plus de 30 ans) dans le milieu de l'éducation. Ses réalisations et ses actions dépassent ce qui est attendu normalement dans le cadre de son emploi et a eu des retombées sur la communauté.				
Marc Deschamps	x						Montréal			Implication de longue date (plus de 40 ans) dans le milieu de l'éducation. Ses réalisations et ses actions dépassent ce qui est attendu normalement dans le cadre de son emploi. Reconnaissance et rayonnement du collège grâce à son implication bénévole et a motivé des milliers de jeunes à poursuivre leur intérêt pour la musique en dehors du cadre scolaire.				



Nom	Membre	Membre distingué	Membre émérite	Dernière activité professionnelle ou activité actuelle	Établissement ou organisme	Ville	Région administrative	Membre d'une minorité ethnoculturelle, visible ou Autochtone (v)	Faits saillants	Motifs au soutien de la recommandation	Candidats retenus		Candidats non retenus	
											Ministre	Ministre déléguée	Ministre	Ministre déléguée
Sylvain Lagacé	x			Technicien en loisirs au secondaire	École secondaire De Mortagne		Montréal			Ses réalisations et ses actions ont eu des retombées significatives dans son milieu et en région. Il est reconnu sur les scènes locales et régionales. Ses activités dépassent ce qui est attendu normalement dans le cadre de son emploi et s'inscrivent en durée dans le temps. Reconnaissance et rayonnement de l'école secondaire grâce à son engagement.				
Jean-François Roy	x			Enseignant et coordonnateur du programme ASP Lancement d'une entreprise	Centre de formation professionnelle Maurice-Barbeau		Chaudière-Appalaches			Ses réalisations et ses actions démontrent qu'il a innové dans le milieu (formation professionnelle) et que cela a engendré des résultats significatifs. Ses activités dépassent ce qui est attendu normalement dans le cadre de son emploi et s'inscrivent en durée dans le temps. Il a obtenu une reconnaissance dans le milieu.				
Pierre Brouillette		x		Enseignant (rééducation pour adolescents)	Pavillon Albert-Prévost de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal		Montréal			Ses réalisations et ses actions démontrent qu'il a innové dans le milieu de l'éducation (création de matériel pédagogique / travaux didactiques). Retombées significatives de ses activités dans son milieu et s'inscrivent en durée dans le temps. Reconnaissance et rayonnement exceptionnels de ses réalisations sur les scènes locales, nationales et internationales.				
David Bowles	x			Directeur général	Collège Charles-Lemoyne		Montréal			Ses réalisations et ses actions ont eu des retombées significatives dans son milieu. Il est reconnu sur les scènes locales, régionales et nationale. Innovation reconnue dans le milieu scolaire privé.				

SIGNATURE DU MINISTRE

SIGNATURE DE LA MINISTRE DÉLÉGUÉE



Nom	Membre	Membre distingué	Membre émérite	Dernière activité professionnelle ou activité actuelle	Établissement ou organisme	Ville	Région administrative	Membre d'une minorité ethnoculturelle, visible ou Autochtone (v)	Faits saillants	Motifs au soutien de la recommandation	Candidats retenus / non retenus			
											Ministre	Ministre déléguée	Ministre	Ministre déléguée
Louise Poirier		x		Professeure titulaire	Université de Montréal		Montréal			Réalisations et actions innovantes ayant eu des retombées significatives dans le milieu et ayant une portée nationale. Reconnaissance exceptionnelle de ses actions dans le milieu s'inscrivant en durée dans le temps (plus de 25 ans).				
Andrée Boucher			x	Chercheur investigateur et directrice médicale de l'Équipe interprofessionnelle du cancer de la thyroïde	Centre hospitalier universitaire de Montréal (CHUM)		Montréal			Réalisations et actions innovantes exceptionnelles ayant eu des retombées significatives dans le milieu de l'éducation. Reconnaissance internationale de ses actions et réalisations, puis elles sont reproduites dans différents milieux en s'inscrivant en durée dans le temps (plus de 30 ans).				
Monique Cormier		x		Vice-rectrice associée à la langue française et à la Francophonie	Université de Montréal		Montréal			Réalisations et actions innovantes ayant eu des retombées significatives dans le milieu de l'éducation. Reconnaissance exceptionnelle et internationale de ses actions, puis elles sont reproduites dans différents milieux en s'inscrivant en durée dans le temps (plus de 30 ans).				
Louise Richer		x					Montréal			Réalisations et actions innovantes ayant eu des retombées significatives dans le milieu de l'éducation et de la culture. Reconnaissance exceptionnelle et internationale de ses actions, puis elles sont reproduites dans différents milieux en s'inscrivant en durée dans le temps (plus de 30 ans).				





Nom	Membre	Membre distingué	Membre émérite	Dernière activité professionnelle ou activité actuelle	Établissement ou organisme	Ville	Région administrative	Membre d'une minorité ethnoculturelle, visible ou Autochtone (v)	Faits saillants	Motifs au soutien de la recommandation	Candidats retenus		Candidats non retenus	
											Ministre	Ministre déléguée	Ministre	Ministre déléguée
Lori-Ann Paige	x						Montérégie			Réalisations et actions ayant engendré des résultats significatifs dans son milieu et réalisées en partenariat ou en collaboration avec d'autres personnes. Celles-ci ont des retombées sur la communauté (communautés des Premières Nations et Inuit).				

SIGNATURE DU MINISTRE

SIGNATURE DE LA MINISTRE DÉLÉGUÉE

*[Signature]*  
*[Signature]*

chapitre A-2.1

## LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

### CHAPITRE II ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS

#### SECTION I DROIT D'ACCÈS

**33.** Ne peuvent être communiqués avant l'expiration d'un délai de 25 ans de leur date:

- 1° les communications du Conseil exécutif à l'un ou à plusieurs de ses membres, au Conseil du trésor ou à un comité ministériel, à moins que le Conseil exécutif n'en décide autrement;
- 2° les communications d'un ou de plusieurs membres du Conseil exécutif à un ou à plusieurs autres membres de ce conseil, au Conseil exécutif lui-même, au Conseil du trésor ou à un comité ministériel, à moins que l'auteur ou, le cas échéant, les auteurs n'en décident autrement;
- 3° les recommandations du Conseil du trésor ou d'un comité ministériel au Conseil exécutif, à moins que l'auteur ou le destinataire n'en décide autrement;
- 4° les recommandations d'un ou de plusieurs membres du Conseil exécutif au Conseil exécutif, au Conseil du trésor ou à un comité ministériel, à moins que l'auteur ou, le cas échéant, les auteurs, ou encore le destinataire, n'en décident autrement;
- 5° les analyses, avis et recommandations préparés au sein du ministère du Conseil exécutif ou du secrétariat du Conseil du trésor, ou au sein d'un autre organisme public dans la mesure où ils sont communiqués au ministère du Conseil exécutif, et portant sur une recommandation ou une demande faite par un ou plusieurs ministres, un comité ministériel ou un organisme public, ou sur un document visé à l'article 36;
- 6° les mémoires ou les comptes rendus des délibérations du Conseil exécutif ou d'un comité ministériel;
- 7° une liste de titres de documents comportant des recommandations au Conseil exécutif ou au Conseil du trésor;
- 8° l'ordre du jour d'une réunion du Conseil exécutif, du Conseil du trésor ou d'un comité ministériel.

Le premier alinéa s'applique, compte tenu des adaptations nécessaires, aux mémoires des délibérations du comité exécutif d'un organisme municipal, aux recommandations qui lui sont faites par ses membres ainsi qu'aux communications entre ses membres.

1982, c. 30, a. 33; 2006, c. 22, a. 20; 2018, c. 3, a. 1.



**34.** Un document du bureau d'un membre de l'Assemblée nationale ou un document produit pour le compte de ce membre par les services de l'Assemblée n'est pas accessible à moins que le membre ne le juge opportun.

Il en est de même d'un document du cabinet du président de l'Assemblée, d'un membre de celle-ci visé dans le premier alinéa de l'article 124.1 de la Loi sur l'Assemblée nationale (chapitre A-23.1) ou d'un ministre visé dans l'article 11.5 de la Loi sur l'exécutif (chapitre E-18), ainsi que d'un document du cabinet ou du bureau d'un membre d'un organisme municipal ou scolaire.

1982, c. 30, a. 34; 1982, c. 62, a. 143; 1983, c. 55, a. 132; 1984, c. 47, a. 1.



**53.** Les renseignements personnels sont confidentiels sauf dans les cas suivants:

1° la personne concernée par ces renseignements consent à leur divulgation; si cette personne est mineure, le consentement peut également être donné par le titulaire de l'autorité parentale;

2° ils portent sur un renseignement obtenu par un organisme public dans l'exercice d'une fonction juridictionnelle; ils demeurent cependant confidentiels si l'organisme les a obtenus alors qu'il siégeait à huis-clos ou s'ils sont visés par une ordonnance de non-divulgation, de non-publication ou de non-diffusion.

1982, c. 30, a. 53; 1985, c. 30, a. 3; 1989, c. 54, a. 150; 1990, c. 57, a. 11; 2006, c. 22, a. 29.



**54.** Dans un document, sont personnels les renseignements qui concernent une personne physique et permettent de l'identifier.

1982, c. 30, a. 54; 2006, c. 22, a. 110.



**56.** Le nom d'une personne physique n'est pas un renseignement personnel, sauf lorsqu'il est mentionné avec un autre renseignement la concernant ou lorsque sa seule mention révélerait un renseignement personnel concernant cette personne.

1982, c. 30, a. 56; 2006, c. 22, a. 110.



**59.** Un organisme public ne peut communiquer un renseignement personnel sans le consentement de la personne concernée.

Toutefois, il peut communiquer un tel renseignement sans le consentement de cette personne, dans les cas et aux strictes conditions qui suivent:

1° au procureur de cet organisme si le renseignement est nécessaire aux fins d'une poursuite pour infraction à une loi que cet organisme est chargé d'appliquer, ou au Directeur des poursuites criminelles et pénales si le renseignement est nécessaire aux fins d'une poursuite pour infraction à une loi applicable au Québec;

2° au procureur de cet organisme, ou au procureur général lorsqu'il agit comme procureur de cet organisme, si le renseignement est nécessaire aux fins d'une procédure judiciaire autre qu'une procédure visée dans le paragraphe 1°;

3° à un organisme qui, en vertu de la loi, est chargé de prévenir, détecter ou réprimer le crime ou les infractions aux lois, si le renseignement est nécessaire aux fins d'une poursuite pour infraction à une loi applicable au Québec;

4° à une personne à qui cette communication doit être faite en raison d'une situation d'urgence mettant en danger la vie, la santé ou la sécurité de la personne concernée;

5° à une personne qui est autorisée par la Commission d'accès à l'information, conformément à l'article 125, à utiliser ce renseignement à des fins d'étude, de recherche ou de statistique;

6° (*paragraphe abrogé*);

7° (*paragraphe abrogé*);

8° à une personne ou à un organisme, conformément aux articles 61, 66, 67, 67.1, 67.2, 68 et 68.1;

9° à une personne impliquée dans un événement ayant fait l'objet d'un rapport par un corps de police ou par une personne ou un organisme agissant en application d'une loi qui exige un rapport de même nature, lorsqu'il s'agit d'un renseignement sur l'identité de toute autre personne qui a été impliquée dans cet événement, sauf

s'il s'agit d'un témoin, d'un dénonciateur ou d'une personne dont la santé ou la sécurité serait susceptible d'être mise en péril par la communication d'un tel renseignement.

1982, c. 30, a. 59; 1983, c. 38, a. 55; 1984, c. 27, a. 1; 1985, c. 30, a. 5; 1987, c. 68, a. 5; 1990, c. 57, a. 13; 2006, c. 22, a. 32; 2005, c. 34, a. 37.

## Avis de recours

À la suite d'une décision rendue en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (la Loi).

### Révision par la Commission d'accès à l'information

#### a) *Pouvoir :*

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Québec	525, boul René-Lévesque Est Bureau 2.36 Québec (Québec) G1R 5S9	Tél. : 418 528-7741 Numéro sans frais 1 888 528-7741	Télec. : 418 529-3102
Montréal	2045, rue Stanley Bureau 900 Montréal (Québec) H3A 2V4	Tél. : 514 873-4196 Numéro sans frais 1 888 528-7741	Télec. : 514 844-6170

#### b) *Motifs :*

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

#### c) *Délais :*

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).